

Une mutuelle santé pour les Saint-Avitois

Publié le 15/04/2015 par Jean-Pierre Billes



Stéphane Albié (à droite), Alain Delayre (au centre du premier rang) lors de la réunion d'information de Actiom, vendredi. © Photo Jean-Pierre Billes

Vendredi, Alain Delayre, maire de Saint-Avit, et la municipalité, avaient organisé une réunion d'information au cours de laquelle Stéphane Albié, représentant l'association Actiom, a donné des informations très détaillées sur le mode de fonctionnement de cette nouvelle association créée en mai 2014, qui permet aux habitants des communes adhérentes de bénéficier de tarifs de cotisation à une mutuelle santé inférieurs à ceux pratiqués par les compagnies d'assurance à titre individuel.

« L'objet de notre association est de souscrire au bénéfice de ses adhérents, les contrats adaptés à leurs besoins, auprès de notre partenaire, le groupe Sofraco, leader indépendant spécialisé en protection sociale et en courtage », a expliqué le président de l'association.

Une trentaine de présents

Il ajoute : « L'offre Ma commune ma santé permet aujourd'hui de bénéficier du même mode de fonctionnement que les contrats collectifs d'entreprise en mutualisant le risque, permettant ainsi de réaliser des économies ou d'accéder aux soins à certains. »

Lors de la réunion d'information, Stéphane Albié a remis des dossiers d'inscription aux Saint-Avitois qui étaient intéressés, mais très prochainement (en mai) l'adhésion de la commune aura pris effet et il sera

possible de retirer ces dossiers à la mairie. Actiom est régie par la loi de 1901 d'une part, et que la municipalité n'est impliquée financièrement en aucune manière.

Des exemples locaux

Des permanences seront organisées régulièrement en mairie qui seront au service des adhérents ou des personnes intéressées.

Stéphane Albié a présenté deux exemples dans le département dont les adhérents ont, par les contrats de mutuelle santé souscrits dans le cadre de Ma commune ma santé, réalisé des économies de l'ordre de 40 % par rapport aux contrats qu'ils avaient auprès de compagnies traditionnelles.

Une trentaine de personnes étaient présentes à cette première réunion.

Jean-Pierre Billes